

**COMMUNE DE VAILLY**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2018**

**Présents :** Yannick TRABICHET, Maire, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN

**Absente excusée :** Romain GURLIAT (pouvoir à Michaël STEHLIN), Adrien CHEVALLET, Ghislain TRABICHET (pouvoir à Jean-Louis MOREL-VULLIEZ), Florent FAVRE (pouvoir à Sylvain ROCHY), Christophe TRABICHET (pouvoir à Laurent NAZAIRE), Carole CURSAT (pouvoir à Marlène BONDAZ)

**Absent :** Julien CHATELAIN

**Secrétaire de séance :** Sophie CHATELAIN

Le compte-rendu du 9/02/2018 est approuvé à l'unanimité.

Remarque sur le dernier compte-rendu : Les conseillers municipaux souhaitent que soit d'avantage souligner leur mécontentement, suite à la suppression d'une autorité organisatrice de transport de rang 2 sur le territoire communal.

*Les communes sont très fragilisées par ces nouvelles contraintes et le conseil municipal a l'impression qu'une fois encore on ne prend pas en compte les contraintes des communes rurales et du service rendu à la population. L'ensemble du Conseil Municipal fait part de son mécontentement sur cette nouvelle organisation.*

**I – DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES (FDDT)**

Il est rappelé que les éventuelles demandes de subventions pour des travaux de voirie sont effectuées par la CCHC puisque la compétence est transférée. Par ailleurs, la population DGF de la commune de Vailly étant supérieure à 1000 habitants, le montant subventionnable au titre du FDDT ne peut dépasser 30% du HT. Les dossiers présentés pour 2018 sont :

Opérations	Base HT
Acquisition Remorque 9t	7 000,00
Acquisition Logiciel '@tickets cantine et garderie périscolaire	5 880,00
Etude bâtiment église	5 000,00
Acquisition lave vaisselle et adoucisseurs	2 550,00
Acquisitions foncières	34 400,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les demandes de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires à hauteur de 30% du montant HT des travaux, et charge Madame le Maire d'effectuer les demandes de subvention.

## **II - TAXE AMÉNAGEMENT ABRIS DE JARDIN**

Suite au Conseil Municipal du 9 février 2018, des précisions ont été demandées sur une possible exonération de la taxe d'aménagement des abris de jardin de plus de 5 m<sup>2</sup>. Comme il n'est pas possible de proposer une exonération partielle en fonction de la surface, le Conseil Municipal décide de maintenir le dispositif de taxation actuel.

## **III – MOTION DE SOUTIEN POUR LES BUDGETS DES AGENCES DE L'EAU**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de motion transmise par Monsieur Nicolas RUBIN, Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie, concernant la baisse sans précédent du budget des Agences de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dénonce la baisse inacceptable du budget des Agences de l'Eau en 2018, suite aux décisions gouvernementales qui se sont traduites dans la loi de finances pour 2018, et affirme la nécessité de maintenir le budget des Agences de l'Eau au niveau de 2017, maintien d'autant plus important dans un contexte de réorganisation des compétences eau et assainissement et de mise en œuvre de la complexe et coûteuse compétence GEMAPI.

## **IV – ADMISSION EN NON VALEUR CRÉANCES ÉTEINTES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par la Trésorerie du Centre des Finances Publiques de Thonon-Les-Bains pour procéder à l'annulation des titres de recettes relatives aux rôles d'eau 2015 et 2017 émis à l'encontre d'une administrée dont l'entreprise a été clôturée pour insuffisance d'actif en date du 14/12/2017.

Le montant des sommes à annuler s'élève à 594,29 € hors frais.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir ce montant à l'article 6542 « créances éteintes » du budget, compte qui enregistre les créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible : leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable. Ce sont des charges définitives pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de procéder à l'annulation des titres émis pour un montant total hors frais de **594,29 €**, et charge Madame le Maire de procéder aux écritures comptables correspondantes.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

## GEMAPI (Intercommunalité)

Une commission GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) s'est mise en place au sein de la CCHC. Yannick Trabichet représente la commune de Vailly. Le travail de cette commission s'articule autour des opérations proposées dans le cadre du Contrat Rivières des Dranses et de l'Est Lémanique, et des travaux à mettre en œuvre sur les communes de la CCHC pour la prévention des risques d'inondation. Ces travaux sont financés en partie par la taxe Gémapi.

Des travaux ou surveillance des secteurs suivants sont prévus :

- Création bassin d'orage Les Excoffons.
- Seuil Charges d'en Bas
- Digue bas du Lavouet.

## Urbanisme

Il est constaté un manque d'informations sur les obligations des pétitionnaires. Il est proposé de rédiger une note à l'attention des futurs propriétaires sur les différentes démarches liées à une demande d'autorisation d'urbanisme : ouverture de chantier, fin de chantier, demande de branchement eau et assainissement, adressage ....).

**Règlement eau et assainissement** : les règlements existants datent de 2004. Il sera également nécessaire de le mettre à jour prochainement.

Dans le cadre de la journée de la forêt du 21 mars, une visite commentée de la forêt ivre est proposée par l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 H 30.

Le Maire,  
  
Yannick TRABICHET

